

PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS AU CAMP DE JOUR DE PLEIN AIR VILLE-JOIE

Qu'est-ce que le camp de jour à Plein Air Ville-Joie ?

De par son emplacement exceptionnel, le camp de jour de Plein Air Ville-Joie est un camp axé sur le plein air. Il est destiné aux enfants âgés entre 4 et 12 ans (maternelle obligatoire). La programmation du camp inclus du tir à l'arc, de l'escalade, de la Tyrolienne, de la corde à Tarzan et des activités nautiques (planche à pagaie, kayak ou rabaska) à raison d'au minimum une fois par semaine ainsi que d'autres activités ponctuelles et variées.

Pendant 8 semaines, de 7 h 30 à 17 h 30, sous la responsabilité d'animateurs, les enfants y vivront des expériences enrichissantes et encadrées conçues pour leur permettre de se développer, d'avoir du plaisir, de socialiser et d'ouvrir leurs horizons. Les animateurs ont la responsabilité de faire vivre une myriade d'activités à leur groupe constitué d'entre 10 et 15 enfants selon le groupe d'âge.

La réalité du site

Le site compte environ 76 000 pieds carrés de terrain accessible aux usagers et donc utilisés par le camp de jour. La plage fait un kilomètre de long et la distance entre la route et le lac correspond à plus ou moins 400 mètres. Le lac est accessible en tout temps, mais la plage n'est pas surveillée par un sauveteur. La piscine, elle, est accessible selon des plages horaires fixes lorsqu'il y a un sauveteur et est clôturée. Les différents revêtements que l'on retrouve au sol sont beaucoup de sable, de la terre, du gazon, du gravier et un peu d'asphalte. Le site est fréquenté par plusieurs types d'usager. Il y a un camp de jour, des camps familiaux, des visiteurs journaliers et des employés qui se promènent sur le terrain. Il arrive donc très souvent que des groupes croisent d'autres personnes ou des environnements bruyants. Il faut savoir qu'espace de stationnement est en plein cœur du site et peut être traversé par les groupes du camp de jour. Le site compte 3 toilettes accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Parmi les bâtiments utilisés par les camps de jour, il y en a un qui compte un deuxième étage qui est seulement accessible par les escaliers.

À quoi peut-on s'attendre lors d'une journée au camp ?

Voici les différentes activités que l'on peut retrouver lors d'une journée au camp de jour :

Des rassemblements : Il s'agit de regroupement de tous les enfants présents au camp afin de vivre une animation très dynamique en lien avec une thématique, chanter des chansons et/ou s'activer avant de commencer la journée.

Des jeux structurés : En groupe, les jeux structurés sont une pratique d'activité ayant pour objectif d'amener les enfants à bouger, résoudre des problèmes et/ou développer des stratégies dans un environnement ludique ou compétitif sain.

Des jeux sportifs : En groupe, les jeux sportifs sont pratiqués de façon soutenue en suivant les règles du jeu et toujours dans un environnement ludique ou compétitif sain.

Des activités artistiques : Seul ou en collaboration avec d'autres enfants, les activités artistiques mettent à l'œuvre la créativité des enfants ou son habileté à suivre un modèle en utilisant du matériel divers (peinture, carton, ciseau, objets de la nature, etc.).

Des activités nautiques : En groupe ou en grand groupe, les activités possibles à Plein Air Ville-Joie sont variées : piscine, baignade au lac, kayak, planche à pagaie, rabaska, etc. L'enfant doit être autonome dans sa préparation à l'activité, notamment en lien le changement avec le changement de ses vêtements.

Des activités spéciales : tous les enfants du camp auront la chance de faire des activités spéciales en lien avec des thématiques, des fêtes (Halloween et Noël du campeur) et la visite sur place de certaines organisations et corps de métier.

Des déplacements : En groupe, afin de se déplacer sur le site d'un endroit à l'autre, l'enfant aura à se déplacer fréquemment sur différents types de terrain (sable, terre, roches, sentiers en forêt, etc.) en suivant les règles de sécurité.

Les périodes de repas et de collation : En groupe, les enfants sont amenés à être autonome dans la gestion des périodes de repas et de leur hygiène de repas.

L'objectif du programme d'intégration

Le programme d'intégration de Plein Air Ville-Joie a comme objectif :

- D'intégrer les enfants ayant des besoins particuliers au sein d'un groupe régulier durant les activités du camp de jour ;
- De favoriser la participation active des enfants ayant des besoins particuliers aux activités régulières du groupe ;
- De leur permettre une socialisation dans un environnement stimulant ;
- De leur faire vivre une expérience de loisirs sécuritaire et plaisante.

Pour bénéficier du programme d'intégration, l'enfant doit avoir l'intérêt et la capacité de participer à la majorité des activités inscrites à la programmation avec le soutien d'un accompagnateur. Un enfant nécessitant une programmation majoritairement en parallèle du groupe, qui se désorganise plusieurs fois par jour ou qui a des comportements mettant en danger sa sécurité ou celle des autres, ne présente pas le profil nécessaire pour une expérience d'intégration optimale en camp de jour régulier.

La nature du service

Le soutien possible par le programme d'intégration peut prendre différentes formes, soit de l'aide ponctuelle ou de l'accompagnement. Ce soutien doit permettre aux enfants de vivre et de participer activement à une expérience de camp de jour variée et diversifiée au sein d'un groupe régulier d'enfants (environ entre 10 et 15 enfants par groupe), et ce, dans le respect de leur bien-être et dans un environnement sécuritaire pour eux et les autres. Le programme d'intégration permet de mettre en place des accommodements permettant aux enfants ayant des besoins particuliers d'y avoir accès sans toutefois dénaturer l'offre de service propre à l'organisation. Le service est centré sur les besoins de l'enfant auxquels nous pouvons répondre. Il se pourrait que le service offert varie en terme d'horaire : temps complet, horaire réduit, etc. Le tout selon la disponibilité des ressources humaines et ce qui correspond le mieux aux besoins de l'enfant.

Les accompagnateurs sont des employés, âgés d'au minimum 16 ans, qui reçoivent une formation de base en animation et en accompagnement. Toutefois, Plein Air Ville-Joie favorise l'embauche d'étudiants ou de professionnels œuvrant dans des domaines connexes à l'animation et l'intervention (techniques d'éducation spécialisée, enseignement, adaptation scolaire, techniques de gestion et intervention en loisirs, etc.). L'organisation ne peut toutefois pas garantir et n'a pas d'obligation d'engager ces personnes pour un poste d'accompagnement.

L'aide ponctuelle

L'aide ponctuelle représente une attention un peu plus personnalisée portée à un enfant ayant des besoins particuliers par son animateur de groupe. C'est à dire que l'enfant n'a pas besoin d'un accompagnement à ratio réduit, mais l'animateur pourrait recevoir une formation spécifique et des consignes pour lui permettre de réaliser les meilleures interventions qui favoriseront l'intégration de l'enfant à son groupe sans être accompagné. Ce type de service peut être offert à un enfant qui a très peu de besoins et qui ne nécessite pas de période de pause ou de retrait éloigné du groupe.

L'accompagnement à ratio réduit

L'accompagnement est un service qui donne accès à une personne attitrée à l'enfant ayant des besoins particuliers pour faciliter sa participation sociale et le soutenir dans ses incapacités. L'accompagnement vise à aider un enfant à réaliser lui-même l'action demandée et non d'intervenir afin de réaliser l'action à sa place. Le soutien de l'enfant ayant des besoins particuliers par l'accompagnateur se fait de plusieurs façons dans la réalisation des activités quotidiennes, notamment par la communication adaptée, l'assistance personnelle (hygiène, alimentation, habillement, etc.), l'aide aux déplacements, etc.

Un accompagnateur peut soutenir plusieurs enfants en même temps dans un même groupe. L'animateur de ce groupe anime les activités et est responsable de la vie de groupe. L'accompagnateur travaille en collaboration avec cet animateur afin d'intégrer les enfants ayant des besoins particuliers au groupe en assurant la compréhension des consignes et par l'adaptation de l'horaire ou des activités.

Ce type de service peut être offert à un ou des enfants d'un même groupe s'ils ont des besoins plus soutenus ou à des enfants de groupes différents pour des besoins ponctuels.

La clientèle admissible

Les enfants admissibles à l'évaluation des besoins pour une intégration en camp de jour régulier doivent respecter les critères suivants :

- Être âgé de 4 à 12 ans (maternelle obligatoire) ;
- Être un enfant ayant des besoins particuliers ou ayant besoin d'assistance.

L'admissibilité de la demande

Le parent ou tuteur de l'enfant doit remplir le formulaire d'évaluation des besoins des enfants voulant fréquenter le camp de jour avant le 01 mars de l'année en cours. Une seule demande d'accompagnement peut être déposée par enfant.

L'analyse de la demande

Un comité d'analyse formé de Plein Air Ville-Joie, de l'Unité régionale de loisirs et de sport de la Mauricie ainsi que d'un ou des intervenants gravitant autour des enfants présentés dans les demandes (ex : CIUSSS, Autisme Mauricie, Centre de services scolaires, etc.) se déroule durant le mois d'avril afin d'analyser toutes les demandes reçues. La réponse de la demande en accompagnement sera donnée au maximum le 30 avril.

Pour chacune d'entre elles, le comité :

- S'assure de l'admissibilité de l'enfant au programme ;
- Évalue la capacité de l'enfant à participer activement aux activités de son groupe tout en respectant son bien-être, sa sécurité et celle des autres tout en respectant la nature du service ;
- S'assure que le service et le lieu répondent aux besoins de l'enfant ;
- Évalue le niveau de soutien requis pour chaque enfant ;
- Détermine le type de service adéquat pour l'enfant (aide ponctuelle ou accompagnement à ratio réduit) ;
- Le cas échéant, et dans la mesure du possible, propose des alternatives et mesures d'accommodement.

Les modalités d'accommodement pour toutes les demandes transmises sont conditionnelles à :

- La capacité de l'enfant à participer activement aux activités de son groupe ;
- La capacité d'accueil du site ;
- Les ressources humaines disponibles ;
- La possibilité de jumelage.

L'application du code de vie

Le code de vie et les règles de camp sont constitués de règles encadrant la participation de tous les enfants du camp de jour. Il comprend une séquence d'intervention, habituellement axée sur le respect des autres et du matériel, et des mesures disciplinaires. Les enfants qui bénéficient du programme ne font pas exception au code de vie et aux règles de camp. Le programme d'intervention aide les enfants ayant des besoins particuliers à respecter ces règles. Plein Air Ville-Joie peut, après avoir respecté les séquences d'intervention prévues et s'être assuré d'avoir mis en place l'ensemble des interventions adéquates possibles selon la réalité du terrain, mettre un terme à l'inscription d'un enfant, qu'il bénéficie des services du programme d'intégration ou non.

La participation de l'enfant durant l'été

Tout au long de l'été, la collaboration entre l'organisme gestionnaire, le parent ou tuteur de l'enfant et les autres intervenants gravitant autour de l'enfant favorise grandement une expérience de loisir positive pour l'enfant et permet un ajustement rapide des interventions. Si le portrait des besoins de l'enfant venait à changer entre la tenue du comité d'analyse et le début du camp de jour ou pendant la réalisation du camp de jour, la demande de l'enfant devra faire l'objet d'une nouvelle analyse. Il sera alors primordial de considérer tous les accommodements possibles et solutions alternatives ou de mettre un terme à l'inscription si Plein Air Ville-Joie n'est pas en mesure d'offrir le service dont l'enfant a besoin.

L'évaluation de la participation de l'enfant à la fin de l'été

À la fin de l'été, la participation au camp de jour de l'enfant ayant bénéficié du programme d'intégration sera évaluée afin d'émettre des recommandations pour l'été prochain. Un rapport de l'été peut être rédigé afin d'informer les autres intervenants gravitant autour de l'enfant des réussites, défis et interventions réalisées durant l'été.

Pour toute question ou information supplémentaire : 819-377-3987/ info@ville-joie.com